



**CONTRIBUEZ À LA RESTAURATION
DES PAREMENTS ET DES DÉCORS
DE LA PORTE DE MARS, DONT
LE CALENDRIER DES DOUZE MOIS
DE L'ANNÉE SITUÉ SUR L'ARCADE CENTRALE**

	SOUTIENS jusqu'à 99 euros	DONATEURS à partir de 100 euros	BIENFAITEURS à partir de 1000 euros
Mur de la reconnaissance* Citation de votre nom/ prénom sur le site Internet de la ville de Reims.	X	X	X
Goodies numériques de la Porte de Mars** À utiliser dans vos correspondances électroniques, sur les réseaux sociaux, etc.	X	X	X
Invitation à l'inauguration du monument restauré	X	X	
Certificat de donateur*** Signé par M. le Maire de Reims.		X	X
Visite VIP du chantier****			X

*citation des nom et prénom du donateur sauf mention contraire par le donateur au moment de son don, à travers le site internet de la Fondation du patrimoine ou le coupon-réponse ci-dessous.
**sous réserve de la transmission de vos coordonnées électroniques (courriel).
***sous réserve de la transmission de vos coordonnées postales.
****dates proposées par la ville de Reims et selon disponibilités. Sous réserve de la transmission de vos coordonnées électroniques et/ou téléphoniques.
La transmission de vos coordonnées à travers le site internet de la Fondation du patrimoine et/ou le coupon-réponse ci-dessous équivaut à l'acceptation de la transmission d'informations par la ville de Reims, dans le cadre de la gestion de votre don, ou de vos contreparties.



**Devenez
mécène
DU PATRIMOINE
RÉMOIS**

FONDATION



DU PATRIMOINE

Fondation du Patrimoine

21 rue Andrieux

CS 60033 - 51723 REIMS CEDEX

03 26 97 81 72

champagneardenne@fondation-patrimoine.org

fondation-patrimoine.org/31907

TRAVAUX DE RESTAURATION
DES PAREMENTS ET DES DÉCORS
DE LA PORTE DE MARS

Crédits photo : ville de Reims - Direction de la communication - Photos © ville de Reims
Conception & création : © Champagne Création - Reims, Octobre 2019.

RESTAURATION DE LA PORTE DE MARS, LA BELLE HISTOIRE CONTINUE !

La seconde phase de travaux, portant sur la restauration des parements et des décors de la porte de Mars, débutera dans les premiers mois de l'année 2020. Des archéologues du Grand Reims conduiront, sur l'ensemble de la façade du monument, des fouilles archéologiques et réaliseront des relevés d'ensemble indispensables à la constitution du dossier scientifique. Cette phase d'études permettra notamment d'identifier les techniques de construction utilisées à l'époque gallo-romaine et de fournir des indications précieuses pour la restauration future. À l'issue de ces investigations, un rapport sera publié et un comité scientifique, auquel l'État participera, se réunira dans le but de préciser le déroulement du projet de restauration.

en chiffres

800 000 euros : budget de la phase 1 (2015-2017)

1,2 millions d'euros : budget de la phase 2 (2020-2021)

Début des travaux : **2020/2021**

HISTOIRE DE LA PORTE DE MARS, HÉRITAGE UNIQUE CLASSÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Durant l'époque gallo-romaine, la ville de Durocortorum (Reims) est capitale de Gaule Belgique et la porte de Mars, probablement construite au III^e siècle, a une fonction d'arc de triomphe. Il est le plus grand connu du monde romain avec ses 30 mètres de long et sa hauteur de 15 mètres. Il fait partie d'un ensemble encadrant le centre-ville, schéma rare dans l'urbanisme romain. Il présente une riche décoration d'inspiration locale avec notamment un calendrier agricole des 12 mois de l'année et un panneau représentant la moisson.

Vous aussi devenez mécène du patrimoine de votre ville.

Pour plus d'informations : reims.fr/je-suis-mecene

Par téléphone : 03 26 24 54 16

Par courriel : mecenat@reims.fr



COUPON RÉPONSE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

JE SUIS UN PARTICULIER** :

Donnez facilement en ligne en quelques clics !

www.fondation-patrimoine.org/31907

Donnez par chèque accompagné du bon de souscription en l'envoyant à : Fondation du patrimoine

21 rue Andrieux - CS 60033 - 51723 REIMS CEDEX

Je fais un don de euros par chèque à l'ordre de la **Fondation du patrimoine – Travaux de restauration des parements et des décors de la porte de Mars**, et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Au titre de :

l'impôt sur le revenu l'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)

****66%** de mon don est déductible du montant à payer de mon impôt sur le revenu dans la limite de 20 % du revenu imposable.

****75%** de mon don est déductible du montant à payer de mon impôt sur la Fortune Immobilière, dans la limite annuelle de 50 000 euros.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir en sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre .

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5 % du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune Immobilière et à 3 % du montant des autres dons.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc., et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 PROJET EST AINSI SOUTENU TOUS LES 5 KILOMÈTRES !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes.

Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,50 €	50 €	125 €

